

VD_OMNI AC.2009.0109 vom 15. Februar 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-02-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_AC.2009.0109

FR: VD_OMNI AC.2009.0109 du 15 février 2012

IT: VD_OMNI AC.2009.0109 del 15 febbraio 2012

Regeste

BALSER, BALSER, STEINBRÜCHEL/Municipalité d'Ollon, VAN HOECKEL, SCHOONEN, HODNETT, HODNETT, PANGAROV, PANGAROV, NORBRUIS, NORBRUIS, FAIVELEY, FAIVELEY, Service des forêts, de la faune et de la nature | Sort des frais et dépens en cas de retrait du recours suite à une transaction. Il n'y a pas lieu d'allouer des dépens lorsque les parties y ont renoncé mais les parties n'ont pas le pouvoir de convenir du sort des frais de justice. Un émolument est mis à la charge de la partie qui succombe (ce qui se détermine en regard du sort des conclusions prises en procédure), en l'occurrence les recourants qui ont retiré le recours.

Erwägungen

E. 26

mai 2005, AC.2005.0070 du 23 août 2005), - que l'émolument peut toutefois être réduit pour tenir compte du fait que la procédure n'a pas été conduite jusqu'à son terme, - qu'en revanche, il n'y a pas lieu d'accorder des dépens du fait que d'après les indications du conseil des recourants, qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute, les parties ont renoncé réciproquement à l'allocation de dépens, ce qu'elles sont libres de faire (mêmes arrêts). d é c i d e : I. La cause est rayée du rôle. II. Un émolument de 500 (cinq cents) francs est mis à la charge des recourants. III. Il n'est pas alloué de dépens. Le juge instructeur: Pierre Journot La présente décision peut faire l'objet, dans les trente jours suivant sa notification, d'un recours au Tribunal fédéral. Le recours en matière de droit public s'exerce aux conditions des articles 82 ss de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF - RS 173.110), le recours constitutionnel subsidiaire à celles des articles 113 ss LTF. Le mémoire de recours doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée. Liste des destinataires identité qualité adresse Christa BALSER et consorts recourants Recommandée Maître Laurent SCHULER Avocat Petit-Chêne 18 Case postale 5111 1002 Lausanne Municipalité d'Ollon autorité intimée Recommandée Municipalité d'Ollon 1867 Ollon Service des forêts, de la faune et de la nature autorité intimée Recommandée Service des forêts, de la faune et de la nature ch. de la Vulliette 4 Le Chalet-à-Gobet 1014 Lausanne Adm cant VD Henricus VAN HOECKEL et consorts constructeurs Recommandée Maître Laurent TRIVELLI Avocat Case postale 7127 1002 Lausanne

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.